



## AI dénonce les disparités dans l'octroi du droit d'asile en Europe

PARIS, 10 fév 2011 (APS) Amnesty international France (AI) a dénoncé les disparités dans l'octroi du droit d'asile dans la zone euro, regrettant une externalisation "aléatoire" de la procédure.

"Demander l'asile au sein de l'Union européenne s'apparente encore aujourd'hui, pour les demandeurs, à une loterie : leur protection dépend du lieu où leur demande sera examinée", a regretté l'Ong, lors d'une conférence de presse pour présenter son "Manifeste des droits humains : Constats et perspectives 2011-2012", lancé jeudi.

Dans ce manifeste, l'AIF demande aux futurs candidats à la présidentielle de 2012 en France de s'engager sur six objectifs politiques respectueux des droits humains, parmi lesquels la défense du droit d'asile et le droit des réfugiés, et la mise en place de politiques efficaces de lutte contre les discriminations.

Concernant le droit d'asile, l'Ong demande aux autorités françaises d'oeuvrer au sein de l'UE pour réduire de "manière significative" les disparités dans l'octroi du statut de réfugié, quel que soit l'Etat membre où la demande est formulée.

Quelque 37 000 demandes d'asile ont été recensées en 2010 en

France, selon AIF qui a rappelé qu'en 2007, (...) elle attendait du gouvernement qu'il s'engage à respecter le principe de nonrefoulement en toute circonstance et que chaque demandeur d'asile ait droit à un examen "complet" et "attentif" de son dossier.

"En 2009, plus de 8 000 demandeurs d'asile se sont encore vu appliquer la procédure accélérée dite +prioritaire+ qui les prive d'un recours suspensif devant la Cour nationale du droit d'asile, les exposant à tout moment à être éloignés du territoire", a regretté l'Ong.

L'autre point jugé crucial sur lequel AIF interpelle les autorités françaises concerne la notion de pays d'origine "surs" dont l'existence même, estime l'Ong, demeure "inacceptable" et "contraire au principe de non discrimination" garanti par la Convention de Genève de 1951.

Est considéré comme pays "sur" celui qui "veille au respect des principes de liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales".